



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 août 2025 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Monsieur le conseiller Jean-François Robillard est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présentes la directrice générale ainsi que la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques.

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2025-360

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 août 2025

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

DE retirer le sujet suivant à la rubrique « Administration »
2.3) Adoption – Politique d'habitation

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

D'ajouter le sujet suivant à la rubrique « Travaux publics »
5.5) Autorisation de paiement – Réparation de la niveleuse

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 18 août 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-361

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2025

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 21 juillet 2025 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-362

Adoption - Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue française et Procédure de traitement des plaintes

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle, à titre d'organisme municipal, doit, conformément à l'article 29.15 de la *Charte de la langue française*, adopter une directive dictant les règles de conduite applicables en matière linguistique ou sein de son organisation et les exceptions admissibles;

ATTENDU QUE de cette directive découle une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements à leurs obligations en vertu de la Charte qui doit également être adoptée par le conseil municipal;

ATTENDU le rapport de Mme Sophie Charpentier, directrice générale, daté du 23 juillet 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve la directive intitulée « Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue française par la Ville de Sainte-Adèle » laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE le conseil approuve la procédure intitulée « Procédure de traitement des plaintes aux manquements aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la charte de la langue française », laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2025-363

Annulation - Appel d'offres - Services d'agents de sécurité – DG-2025-002

ATTENDU QUE la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres numéro DG-2025-002 concernant des services d'agents de sécurité ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux soumissions le 7 août 2025;

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation qualitative du comité de sélection, aucune des deux soumissions n'a obtenu la note minimale de 70 %, tel que prévu aux Règles de l'appel d'offres, et donc qu'il est opportun d'annuler l'appel d'offres;

ATTENDU le rapport de Me Audrey Sénécal, directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 14 août 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ANNULER l'appel d'offres numéro DG-2025-002 concernant des services d'agents de sécurité.

RÉSOLUTION NO. 2025-364

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, monsieur le conseiller Richard Allard déclare un intérêt pour ce dossier. En ce sens, M. Allard ne participera pas à cette décision et se retire.

Rémunération du personnel électoral - Élections municipales 2025

ATTENDU la résolution 2025-271 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 juin 2025 ;

ATTENDU les modifications apportées à l'annexe A afin d'inverser les salaires des PRIMO et des responsables de salles ainsi que d'ajouter une indemnité pour le dépouillement du vote par anticipation.

ATTENDU le rapport de Me Audrey Sénécal, directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 7 août 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil décrète la rémunération des officiers et du personnel électoral dans le cadre des élections et des référendums municipaux, tel qu'il appert à l'annexe « A » de la présente ;

QUE les rémunérations s'appliquent, à partir de la présente, à toute élection ou à tout référendum municipal, en y faisant cependant les adaptations nécessaires concernant les titres des postes des officiers et du personnel référendaire ;

QUE la présente résolution abroge et remplace toute résolution antérieurement adoptée pour ce faire ;

QUE la résolution 2025-271 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2025-365

Adhésion – Programme de cadets de la Sûreté du Québec

ATTENDU le programme de cadets de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE les cadets sont en fonction durant la période estivale;



ATTENDU QUE le coût pour la fourniture des services de 2 cadets est de 32 000\$ dont 60% est assumé par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le coût pour la Ville est de 12 800 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire adhérer à ce programme afin que deux cadets puissent notamment, durant la saison estivale, patrouiller le territoire pour de la surveillance et de la prévention;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme vouloir adhérer au Programme de cadets de la Sûreté du Québec et de bénéficier du service de 2 cadets pour la saison estivale 2026;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2025-366

Mandat additionnel – Services d'agence de sécurité

ATTENDU la résolution 2025-321 adoptée par le conseil le 21 juillet 2025 pour prolonger le contrat à Charco Sécurité inc., pour la cour municipale ainsi que pour la patrouille mobile, jusqu'au 23 août 2025;

ATTENDU QUE le 2^e appel d'offres DG-2025-002 a été annulé puisque les 2 soumissions déposées n'ont pas reçu le pointage nécessaire du comité de sélection pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

ATTENDU le rapport de Me Audrey Senécal, directrice générale adjointe, daté du 13 août 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE prolonger le contrat à Charco Sécurité inc., pour la cour municipale ainsi que pour la patrouille mobile, jusqu'au 4 octobre 2025;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements, jusqu'à concurrence d'un montant supplémentaire de 25 000 \$, taxes incluses, à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-367

Autorisation de dépenses - Participation de membres du conseil - Brunch Champêtre - Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut – 14 septembre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière



POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville :

ACTIVITÉ

Brunch Champêtre – Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, le 14 septembre 2025

COÛT

150 \$ /personne

MEMBRES DU CONSEIL

Mme Arielle Beaudin
M. Gaëtan Gagné

QUE les frais reliés à leur déplacement soient remboursés selon les modalités de la *Politique sur le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement* en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2025-368

Nomination direction des ressources humaines

ATTENDU le départ de madame Annie Boisclair, le 6 juin 2025, qui occupait le poste de directrice des ressources humaines;

ATTENDU QUE monsieur Simon Béliveau a été nommé directeur par intérim des ressources humaines le 9 juin 2025;

ATTENDU la recommandation de madame Sophie Charpentier, directrice générale, datée du 23 juillet 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine la nomination de monsieur Simon Béliveau, au poste de directeur des ressources humaines et que son salaire soit fixé selon l'échelon 2 de la classe 6 de la grille salariale incluse à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle*, et ce, rétroactivement au 9 juin 2025, date à laquelle il a débuté l'intérim dans cette fonction.

RÉSOLUTION NO. 2025-369

Création d'un poste – Chargé de projets – Services techniques et hygiène du milieu

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et de l'hygiène du milieu, daté du 14 août 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine la création d'un troisième poste de chargé de projets aux Services techniques et hygiène du milieu, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2025-370

Octroi de contrat – Réfection du moteur d'un véhicule

ATTENDU QUE l'unité V25, un camion 10 roues acquis par la Ville en 2014, a présenté un problème majeur de puissance ;

ATTENDU QUE toutes les vérifications techniques possibles ont été effectuées par l'atelier mécanique municipal, sans permettre d'identifier la cause ;

ATTENDU QUE le diagnostic confirme que le moteur doit être remplacé ou rebâti;

ATTENDU QUE le coût pour rebâti le moteur s'élève à 54 000 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE l'option d'acheter un moteur neuf a été évaluée, pour un coût total estimé à 90 558,95 \$ plus taxes incluant les pièces complémentaires;

ATTENDU QUE l'option de réfection est jugée plus économique et avantageuse;

ATTENDU QUE cette dépense n'était pas prévue au budget d'opération 2025 du Service des travaux publics ;

ATTENDU le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU le rapport du comité de surveillance, daté du 18 août 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le contrat pour la réfection du moteur de l'unité V25 à ADF Diesel Montréal pour un montant de 54 000 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-371

Adjudication – Location de camions de pompage – TP-2025-006

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant la location de camions de pompage avec opérateur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 juin 2025 ;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis 3 ans (taxes incluses)</u>
- Solutions Environnementales 360 (Québec) Ltée	726 409,94 \$
- G-Tek (8246408 Canada inc.)	826 298,88 \$
- Can-Inspec inc.	831 679,89 \$
- Groupe MGC Nettoyage	1 749 872,66 \$

ATTENDU la résolution 2025-328 adoptée lors de la séance du 21 juillet 2025 pour le rejet des soumissions ;

ATTENDU l'addenda #2 publié le 16 mai 2025 à l'effet qu'aucun cautionnement n'était exigé;

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 24 juillet 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Solutions Environnementales 360 (Québec) Ltée, pour un montant de 631 798.15 \$ plus les taxes applicables, et ce pour la période du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2028, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations

QUE la résolution 2025-328 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2025-372

Autorisation de paiement – Remplacement d'une pompe à essence – TP-2505-MEC

ATTENDU la demande de prix effectuée auprès de deux fournisseurs pour le remplacement d'une pompe à essence;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont soumis une offre pour remplacer la pompe et que le contrat a été donné à Services Pétrolier Harrison pour un montant de 23 784.88\$ taxes incluses;

ATTENDU la vétusté du système électrique et de communication qui ont nécessité une mise à niveau;

ATTENDU le montant additionnel de 2 527\$ dû à la mise à niveau;

ATTENDU le rapport de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, daté du 28 juillet 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 26 311.80\$ taxes incluses pour le remplacement d'une pompe à essence à Services Petrolier Harrison;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-373

Modification de la résolution 2025-331 (Appropriation – Excédent de fonctionnement affecté aux changements climatiques – Travaux de démantèlement et de reconstruction d'un abri à sable)

ATTENDU la résolution 2025-331, adoptée lors de la séance ordinaire du 21 juillet 2025 concernant les travaux de démantèlement et de reconstruction d'un abri neuf ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2025-331 soit amendée en modifiant le 1^{er} résolu suivant :

« QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 10 591,85 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté aux changements climatiques pour les travaux de démantèlement et de reconstruction d'un abri neuf »

par le texte suivant :

« QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 9 672 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté aux changements climatiques pour les travaux de démantèlement et de reconstruction d'un abri neuf »

RÉSOLUTION NO. 2025-374

Autorisation de paiement – Réparation de la niveleuse

ATTENDU QUE la niveleuse acquise en 2020 est un équipement essentiel aux opérations estivales et hivernales de la Ville ;

ATTENDU QUE l'opérateur principal a signalé un problème au niveau de la tourelle et qu'un diagnostic approfondi effectué par Toromont a confirmé la nécessité d'une réparation complète ;

ATTENDU QU'une première soumission au montant de 19 862,62\$ a été acceptée qui portait essentiellement sur la main-d'œuvre;

ATTENDU QUE suite au démontage de la tourelle, il a été constaté qu'il y avait des dommages plus importants que prévu initialement et nécessitait le remplacement de pièces;

ATTENDU la soumission révisée de Toromont au montant de 38 227,35 \$ taxes incluses ;

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 18 août 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 38 227,35 \$ taxes incluses pour la réparation complète de la tourelle de la niveleuse, à Toromont, conformément à la soumission no. 355234-2 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-375

Acquisition de rue – Rue Hibou-Blanc - Loi sur les compétences municipales

ATTENDU l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. 47-1);

ATTENDU QUE la Ville procède déjà à l'entretien et au déneigement de la rue Hibou-Blanc située sur le lot 2 492 134 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QU'il est opportun de régulariser la situation puisque la rue Hibou-Blanc semble avoir été oubliée lors de l'acquisition de plusieurs rues en 1993-1994;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la greffière et directrices des services juridiques à entreprendre les procédures prévues à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* afin que la Ville devienne propriétaire de la rue Hibou-Blanc;

QUE la greffière et directrice des services juridiques soit autorisée à mandater les professionnels requis pour procéder.

RÉSOLUTION NO. 2025-376

Autorisation de signature – Acte de servitude Lot 3 431 702 (1673, chemin du Mont-Gabriel)

ATTENDU le projet d'acte de servitude entre la Ville et madame Michèle Trépanier et monsieur Denis Gougeon, visant l'établissement d'une servitude de tolérance du lot 3 431 702 du cadastre du Québec, à empiétement dans l'assiette d'une servitude d'aqueduc, d'égout, de passage et de non-construction existant en faveur de la Ville de Sainte-Adèle,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière, directrice des Services juridiques et directrice générale adjointe à signer l'acte de servitude pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2025-377

Octroi de contrat supplémentaire - Auscultation des chaussées – ST-2503-MEC

ATTENDU la résolution 2025-281 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 juin 2025 accordant un contrat pour l'auscultation des chaussées (auscultation quinquennale);

ATTENDU QU'une erreur est survenue sur le nombre de kilomètre de chaussée à ausculter;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 21 juillet 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER un contrat supplémentaire à Englobe CORP., pour un montant de 4 656,49\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2025-378

Autorisation de signature – PAVL volet Rétablissement - PRR-2026

ATTENDU QU'un événement fortuit est survenu le 2 mai 2025;

ATTENDU QUE la description de l'événement fortuit est présentée ci-dessous : La rupture d'un barrage de castors a détruit une partie des chemins du Lac Renaud et des Chanterelles ainsi que trois ponceaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 ou 2 et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Rétablissement;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet dont, notamment, l'aide financière maximale accordée par le ministre et correspondant à 90 % des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Simon King, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;



IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION NO. 2025-379

Autorisation de signature - Subvention PAVL volet Redressement – Sécurisation – Programme de réfection routière 2026 - Rue Rolland

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, Monsieur Simon King représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Simon King est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

RÉSOLUTION NO. 2025-380

Modification de la résolution 2025-338 (Octroi de contrat – Conception et surveillance des travaux – Chemins des Chanterelles et du Lac-Renaud (ST-2525-MEC))

ATTENDU la résolution 2025-338, adoptée lors de la séance ordinaire du 21 juillet 2025 concernant l'octroi de contrat pour la conception et surveillance des travaux de réfection – Chemins des Chanterelles et du Lac-Renaud ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2025-338 soit amendée en modifiant le 2^e résolu suivant :

« QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme maximale de 93 811,13 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté aux changements climatiques, soit un montant de 63 811,13 \$ pour l'octroi du contrat et un montant additionnel de 30 000 \$ pour les relevés d'arpentage, les tests en laboratoire, ainsi que les études de caractérisation écologique et géotechnique »

par le texte suivant :

« QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme maximale de 93 811,13 \$ de la réserve financière aux changements climatiques, soit un montant de 63 811,13 \$ pour l'octroi du contrat et un montant additionnel de 30 000 \$ pour les relevés d'arpentage, les tests en laboratoire, ainsi que les études de caractérisation écologique et géotechnique ».

RÉSOLUTION NO. 2025-381

Programmation des travaux relativement à la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe en date du mois d'août 2025 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville de Sainte-Adèle atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe, en date du mois d'août 2025, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2025-382

Autorisation et approbation - Démarche de gestion des actifs municipaux en eau

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle connaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

ATTENDU QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la ville et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

ATTENDU QUE la ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

ATTENDU QUE la *Démarche de gestion des actifs municipaux* offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

ATTENDU QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;

QUE le conseil approuve le document intitulé « *Démarche de gestion des actifs municipaux en eau* », lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le conseil autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

RÉSOLUTION NO. 2025-383

Autorisation de paiement - Recommandation #7 provisoire - Ajout de génératrices - Surpresseurs - rue des Perdreaux

ATTENDU la recommandation de paiement #7 (provisoire) de madame Catherine Richard Nobert, directrice adjointe des Services techniques & hygiène du milieu, datée du 6 août 2025, pour l'ajout de groupes électrogènes (génératrices) - Surpresseurs #1 et #2, rue des Perdreaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement #7 (provisoire), pour l'ajout de groupes électrogènes (génératrices) - Surpresseurs #1 et #2, rue des Perdreaux, soit un montant de 14 713.88 \$, taxes incluses, à *Les Entreprises électriques BRAC inc.*;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1349.

RÉSOLUTION NO. 2025-384

Appropriation - Réserve relative à l'aqueduc municipal – Budget d'opérations

ATTENDU les diverses situations particulières qui ont fait en sorte d'augmenter les dépenses d'opération dû, de manière générale, au manque d'entretien au courant des dernières années, à nos infrastructures qui nécessitent maintenant de gérer des défaillances ou bris en situation d'urgence;

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 6 août 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 81 592\$ du fonds de prévoyance relativement à l'aqueduc municipal (règlement 1371), pour supporter les dépenses d'opérations à venir pour conclure l'année 2025;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer l'appropriation selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2025-385

Octroi de contrat – Réfection de ponceau – Rue du Tour-du-Lac (ST-2524-T-MEC)

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de quatre fournisseurs pour la réfection de ponceau – Rue du Tour-du-Lac ;

ATTENDU QU'un seul fournisseur a transmis le prix suivant :

Nom du fournisseur	Prix soumis (taxes incluses)
- Excavation Serge Robert (9081-6166 Québec inc.)	86 290.10 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 7 août 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour la réfection de ponceau – Rue du Tour-du-Lac, à Excavation Serge Robert (9081-6166 Québec inc.), pour un montant de 75 051.19\$ plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt de type parapluie #1322, remboursable sur une période de 15 ans.

RÉSOLUTION NO. 2025-386

Demande de dérogation mineure – 2145, rue du Grand-Héron

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ conditionnellement** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-156

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2145, rue du Grand-Héron**, afin de permettre qu'une remise:

- se retrouve en cour avant alors que l'article 329 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit;
- ait un toit plat alors que le même article du même règlement exige que la pente du toit d'une remise soit similaire à celle du bâtiment principal;
- soit située à 1,7 mètre de la ligne latérale alors que le même article du même règlement exige une marge minimale de 2 mètres.



Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre en date du 8 avril 2025, sous le numéro 9407 de ses minutes.

La demande de dérogation mineure est acceptée à la condition que :
- La toiture de la remise soit végétalisée.

RÉSOLUTION NO. 2025-387

Demande de dérogation mineure – 360, rue Morin

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-158

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **360, rue Morin**, afin de permettre que la marge avant secondaire du bâtiment principal soit de 3,6 mètres alors que la fiche type de milieu T4.2-002 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une marge avant secondaire minimale de 4 mètres et permettre que la marge avant secondaire d'une véranda soit de 1,1 mètre alors que l'article 333 du même règlement exige une marge minimale de 4 mètres, afin de régulariser l'implantation de la maison;

Le tout tel que représenté au certificat de localisation préparé par François Myrand arpenteur-géomètre en date du 24 octobre 2024, sous le numéro 3317 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2025-388

Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquées, en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution du CCU – 2025-152

122, boulevard de Sainte-Adèle
- **Rénovation**

Résolution du CCU – 2025-154

31, rue Morin
- **Enseigne**

Résolution du CCU – 2025-155

422, chemin Pierre-Péladeau

- Enseigne

RÉSOLUTION NO. 2025-389

Adoption de résolution – PPCMOI – Lots 6 547 989, 6 547 990, 6 627 403 et 6 627 404 du cadastre du Québec, boulevard de Sainte-Adèle (Caserne)

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à permettre la construction d'une caserne de trois (3) étages sur l'immeuble cité en objet a été déposée par la Ville ;

ATTENDU l'octroi de contrat de services professionnels par la résolution 2023-371 pour l'élaboration des plans et devis de la caserne de pompier ;

ATTENDU les exigences requises pour la construction d'une caserne à temps plein, qui requiert des aménagements intérieurs minimums ;

ATTENDU QUE la définition d'un étage dans la réglementation d'urbanisme prévoit qu'un étage est déterminé selon la superficie de plancher du premier étage, ce qui donne un calcul de trois (3) étages projetés pour la caserne ;

ATTENDU QUE la partie garage du bâtiment requiert un dégagement qui donne une impression de deux (2) étages ;

ATTENDU QUE le concept architectural a été déterminé afin de tenir compte de la topographie naturelle du terrain et d'éviter une trop grande superficie au sol du bâtiment ;

ATTENDU QUE le conseil évalue que le nombre d'étages de cette construction s'intègre à l'architecture des constructions avoisinantes et que l'impact visuel sera minime ;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est pertinent d'autoriser trois (3) étages, afin de répondre aux besoins opérationnels du Service de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le conseil évalue qu'étant donné le contexte du projet, il y a lieu de procéder à l'assouplissement demandé ;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser le projet et, par conséquent, utiliser les modalités prévues au *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* dû au fait que ce projet répond aux critères d'évaluation du règlement ;

ATTENDU la recommandation 2025-148 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 2 juillet 2025 ;

ATTENDU le projet de résolution adopté lors de la séance du 21 juillet 2025 ;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation du 12 août 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte la résolution du projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, visant à permettre la construction d'une caserne de trois (3) étages sur l'immeuble cité en objet ;

DE ne pas imposer de délai de validité à la présente autorisation, considérant la nature du projet, son ampleur et le délai pour le réaliser.

RÉSOLUTION NO. 2025-390

Prolongation du délai du PPCMOI – rue du Cap

ATTENDU l'entrée en vigueur le 16 février 2024 du règlement PPCMOI du projet du Cap visant à autoriser le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC* relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour:

- Autoriser la construction de trois (3) bâtiments de 38 logements, sur les lots 2 233 646 et 2 233 647 du cadastre du Québec, que deux (2) des lots projetés ont une pente naturelle moyenne qui excède 30 % calculée à l'intérieur de la profondeur moyenne minimale et que deux (2) des trois (3) bâtiments ont une densité de 97,8 logements/hectare et 89,8 logements/hectare;

ATTENDU QU'une telle autorisation devient nulle si la nouvelle construction n'a pas été entreprise dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la présente autorisation;

ATTENDU QUE le promoteur initial a perdu son partenaire de construction et que le projet a dû être vendu;

ATTENDU QUE le nouveau promoteur n'a pas cessé de cheminer dans ce dossier et que les travaux n'ont pas été arrêtés durant ce temps et que des permis de démolition et décontamination ont été donnés pour ce site;

ATTENDU que les exigences de conception détaillée pour la signature d'un protocole d'entente ne seront finalisées qu'à la fin de l'été 2025;

ATTENDU que contrairement à l'ancien promoteur, celui-ci prévoit construire les trois bâtiments simultanément;

ATTENDU QUE le PPCMOI, tel qu'approuvé, est valide jusqu'au 16 août 2025;

ATTENDU QUE le promoteur demande un délai supplémentaire de 12 mois pour permettre l'élaboration des documents exigés pour la signature du protocole d'entente, la réalisation des travaux et le début des travaux de construction;

ATTENDU le peu d'impacts négatifs d'une telle demande;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur David Huggins-Daines

CONTRE : Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'AUTORISER de prolonger jusqu'au 16 août 2026 l'autorisation du projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC* relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour:

- Autoriser la construction de trois (3) bâtiments de 38 logements, sur les lots 2 233 646 et 2 233 647 du cadastre du Québec, que deux (2) des lots projetés ont une pente naturelle moyenne qui excède 30 % calculée à l'intérieur de la profondeur moyenne minimale et que deux (2) des trois (3) bâtiments ont une densité de 97,8 logements/hectare et 89,8 logements/hectare.

RÉSOLUTION NO. 2025-391

Demande d'urbanisme – Approbation d'un projet majeur de lotissement – Place du Refuge - phase 2 (rue de la Savane)

ATTENDU QUE les membres du CCU ont pris connaissance d'une demande d'approbation d'un projet majeur de lotissement visant la construction de 37 lots pour triplex isolés et jumelés sur les lots 6 395 291, 2 492 987 à 2 492 995, 2 493 008, 2 493 023 à 2 493 028 et 2 493 933 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le plan propose une contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts représentant 10% en monétaire ;

ATTENDU QUE l'évaluation du PIIA permet d'atteindre le seuil acceptable pour ce projet en matière de développement durable ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 12 août 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil APPROUVE le plan projet de lotissement majeur, plan P13315, dossier PB1602, minute 9141 daté du 2 décembre 2024 mais mis à jour de sa 4e version le 11 juillet 2025, préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre visant la construction de 37 lots pour triplex isolés et jumelés, conformément à l'article 55 du règlement 1314-2021-PC ;

QUE le conseil approuve la proposition de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts de 10% en monétaire, ainsi que l'acquisition des servitudes qui pourraient être requises, selon les modalités à intervenir entre les deux parties dans le cadre du protocole d'entente sur la réalisation des travaux municipaux ;

QUE le conseil refuse la cession du lot de conservation, au frais du promoteur, sans que celle-ci ne soit considérée comme étant une contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts;

QUE le conseil approuve le plan à titre de plan d'implantation et d'intégration architectural en vertu du règlement 1314-2021-PIIA.

RÉSOLUTION NO. 2025-392

Refus - PPCMOI - Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – Lots 6 534 662 et 6 534 663, rue Eddy-Fortier

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant la pente naturelle moyenne maximale d'un lot et l'espace naturel minimum requis a été déposée à la ville concernant les lots 6 534 662 et 6 534 663, rue Eddy-Fortier;

ATTENDU QUE le projet vise à régulariser la pente naturelle moyenne maximale de 36% et de 32% alors que la réglementation limite la pente naturelle moyenne maximale à 30% et l'espace naturel à préserver à 67% et 70% alors que la réglementation exige 80% minimum d'espace naturel préservé.



ATTENDU QUE l'article 145.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été modifié, interdisant les dérogations mineures lorsqu'elles visent un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général en fonction des paragraphes 4 et 4.1 de l'article 115 ;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le projet ne répond pas aux critères d'évaluation prévues au règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU les recommandations 2025-161 et 2025-162 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 12 août 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE REFUSER le projet présenté en vertu du règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, visant à régulariser la pente naturelle moyenne maximale de 36% et de 32% alors que la réglementation limite la pente naturelle moyenne maximale à 30% et l'espace naturel à préserver à 67% et 70% alors que la réglementation exige 80% minimum d'espace naturel préservé concernant les lots 6 534 662 et 6 534 663, rue Eddy-Fortier.

RÉSOLUTION NO. 2025-393

Autorisation – Projet de travaux de réfection au Parc Lépine

ATTENDU QUE les travaux de réfection du Parc Lépine sont prévus au plan directeur des parcs et espaces verts 2020-2025;

ATTENDU la résolution 2025-256 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 20 mai 2025 pour l'octroi d'un contrat pour l'aménagement de terrains de pétanque au Parc Lépine;

ATTENDU QUE le coût total du projet est estimé à 385 000\$;

ATTENDU QUE divers contrats doivent être octroyés dans le cadre de ce projet;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 25 juillet 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise les travaux de réfection du Parc Lépine pour un coût de projet de 385 000\$ à être financé à même le fonds de parcs et terrains de jeux;

QUE le conseil autorise un montant de 5 000 \$ pour des travaux à l'interne du projet;

QUE le conseil autorise un montant de 34 921,95 \$ à titre de contingence du projet;



QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer les montants à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2025-394

Octroi de contrat - Réfection du système d'éclairage au LED – Parc Lépine

ATTENDU la résolution 2023-113 concernant le mandat à l'UMQ pour l'achat regroupé de services clés en main visant la conversion de luminaires pour terrains sportifs en luminaires à technologie DEL;

ATTENDU l'octroi du mandat par l'UMQ à Énergère inc.;

ATTENDU le projet de travaux de réfection du Parc Lépine

ATTENDU la résolution 2025-393 adoptée par le conseil séance tenante;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 25 juillet 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour la réfection du système d'éclairage au LED du parc Lépine, à Énergère inc., pour un montant de 196 481 \$ plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer cette dépense à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2025-395

Octroi de contrat - Remplacement et l'installation des bandes de patinoire – parc Lépine

ATTENDU le projet de travaux de réfection du Parc Lépine

ATTENDU la résolution 2025-393 adoptée par le conseil séance tenante;

ATTENDU la mise en concurrence pour le remplacement et l'installation des bandes de patinoire au parc Lépine ;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont transmis les prix suivants :

Noms des fournisseurs	Prix soumis (avant taxes)
- Omnitech Sports	63 954.00 \$
- Permafib	70 137.29 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 25 juillet 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour le remplacement et l'installation des bandes de patinoire au parc Lépine, à Omnitech Sports, pour un montant de 63 954 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2025-396

Demande de reconnaissance OBNL

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du 16 avril 2018 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur David Gauvin, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 7 août 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

Organisme régional (nouvelle demande) :

Académie des arts Trouve ta Voie
La fondation Chaîne de Sobriété (Station Soberlab)

RÉSOLUTION NO. 2025-397 **AVIS DE MOTION**

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1362 Code de conduite des membres de comités de la Ville de Sainte-Adèle;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2025-398 **AVIS DE MOTION**

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement SQ-2023-04 modifiant le *Règlement SQ-2023 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre* ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2025-399 **AVIS DE MOTION**

Je, Alexandre Laganière, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1378 créant une réserve financière en lien avec le logement social et abordable;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2025-400
AVIS DE MOTION

Je, David Huggins-Daines, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-Z-22 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier les dispositions relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques, à l'utilisation de conteneurs et à corriger quelques coquilles;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2025-401

Règlement 1361-1 modifiant le *Règlement 1361 créant une réserve financière afin de financer des immobilisations, des projets et des programmes en environnement et en développement durable* – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1361-1 modifiant le *Règlement 1361 créant une réserve financière afin de financer des immobilisations, des projets et des programmes en environnement et en développement durable*, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2025-402

Règlement 1377 décrétant un emprunt de 2 230 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'équipement sur le réseau d'aqueduc, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 230 000 \$ - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1377 décrétant un emprunt de 2 230 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'équipement sur le réseau d'aqueduc, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 230 000 \$, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2025-403

Règlement 1379 décrétant un emprunt de 3 465 000 \$ pour des travaux de réaménagement du Parc Claude-Cardinal, incluant les coûts des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus, pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 3 465 000 \$ - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines



POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur David Huggins-Daines

CONTRE : Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le règlement 1379 décrétant un emprunt de 3 465 000 \$ pour des travaux de réaménagement du Parc Claude-Cardinal, incluant les coûts des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus, pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 3 465 000 \$, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2025-404

Projet de règlement 1314-2021-Z-22 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier les dispositions relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques, à l'utilisation de conteneurs et à corriger quelques coquilles – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet règlement 1314-2021-Z-22 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier les dispositions relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques, à l'utilisation de conteneurs et à corriger quelques coquilles, soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 2 septembre 2025 à 18h30 dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :
Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 185 375,02 \$ pour la période du 19 au 25 juillet 2025.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 096 950,87 \$ pour la période du 26 juillet au 1^{er} août 2025
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 326 577,73 \$ pour la période du 2 au 8 août 2025
- d) Liste des comptes à payer au montant de 2 035 715,32 \$ pour le mois de juin 2025.
- e) Engagements au montant de 656 916,54\$ pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2025.

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'un employé, (Opérateur en traitement des eaux - Services techniques et hygiène du milieu

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1371

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1372



Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1373

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d’emprunt numéro 1374

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’employés saisonniers, (préposé(e)s aux loisirs) pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 9 mai 2026 – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’une employée temporaire – Adjointe administrative

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche temporaire – Chargée de projets – Services techniques et hygiène du milieu

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Mesdames la mairesse et la conseillère Arielle Beaudin ainsi que messieurs les conseillers, Richard Allard, Alexandre Laganière, Gaëtan Gagné et David Huggins-Daines s’adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2025-405

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20 h 24.

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Mme Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste